

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1025 portant expulsion du territoire de Barre Didar

n° 1025

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 octobre 1950

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro

1 octobre 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 2, février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis et dépendances, promulgué au territoire par arrêté du 9 avril 1935

**Vu** le jugement rendu par le tribunal correctionnel, en date du 10 février 1941, condamnant Barre Didar à six mois de prison

**Vu** le jugement rendu par le tribunal correctionnel, en date du 4 novembre 1943, le condamnant à trois ans d'emprisonnement

**Vu** le décret du 12 juillet 1949 réduisant la peine de trois ans d'emprisonnement à six mois,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis et dépendances le nommé Barre Didar, Issa Mamassan, né vers 1922 à Longayô (Somaliland britannique), de Diddar Guelleh et de Kadidja Mohamed.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SADOTJL.**